

22 déc 2015 -19:32

Ordre du jour du Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.belgium.be

- Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance
- Dispositions diverses Intérieur et Police intégrée - Deuxième lecture
- Ancrage légal des patrouilles sur Internet effectuées par les services de police afin de supprimer tout contenu extrémiste
- Nomination et cessation des mandats des membres et présidents de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement
- Transposition de la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- Reconnaissance des qualifications professionnelles et libre prestation de service des vétérinaires
- Lutte contre la non-utilisation d'un site de production d'électricité
- Dispositions diverses en matière de mobilité
- Adaptation de la législation relative au régime Tax Shelter
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be